COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 3 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un et le 3 MARS, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans l'Espace séraphin GIMBERT à VESSEAUX, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIEILHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 20H00 en présence de :

PRESENTS: MC SAUSSAC, A BEL, M BOUSCHON, S CIVIER, J DAUMAS, , C FAURE (proc de J SOUBEYRAND), P GAILLARD (proc de K ESSAYAR), R KAPPEL, JY MEYER, I NGUYEN, B PERRUSSET, E ROCHE, MF TASTEVIN, P MAISONNEUVE, JC COURT, A DELAYGUE, C DUCHAMP, S GENEST, G SAUCLES, C PASTRE, R MOULIN, P DUPONT, D BERAL, B TEYSSIER, J LAFFONT, M GUYON, JP MARRON, Ph ROUX, P CORTIAL, MF MARTIN, JL ARNAUD, G FANGIER, S REYNIER, C WIOT, M CHAZE, V VANDUYNSLAGER, J BOYER, G DOZ, M CEYSSON, F CHASSON, A ROUSSET, B SOUCHE, M TOURVIEILHE, M TAUPENAS et A LAURENT.

Nombre de conseillers

En exercice: 52 Présents: 45 Procurations: 2 Votants: 47 Absents: 5

Date de convocation: 25/02/2021

Secrétaire de séance : Alice BEL

Absents: JP LARDY, M ALLAMEL, JF DURAND, J

SEBASTIEN et A CHARROUD

En présence des suppléants non votants :.

Objet : Travaux crèche de Vals les Bains. Actes modificatifs. Ajustement des marchés.

Le Président rappelle que les marchés de travaux pour l'aménagement de la crèche de Vals les Bains ont été attribués par délibération n°24 du 09/07/2019 et décision n°45 du 12 septembre 2019 pour un montant initial de 522 319.18 €HT.

En cours d'exécution du chantier, il est apparu la nécessité d'apporter des ajustements sur les travaux, pour répondre à des impératifs techniques.

Les lots concernés sont:

Lot 02 : MENUISERIES ALUMINIUM SERRURERIE	Lot 06: AMÉNAGEMENTS EXTERIEURS		
Lot 03 : MENUISERIES INTÉRIEURES BOIS	Lot 07 : CHAUFFAGE VENTILATION		
MOBILIER	SANITAIRE		
Lot 05 : SOLS MINCES CARRELAGE FAIENCES			

Le Président présente les nouveaux montants proposés et le détail de la modification à intervenir, qui feront l'objet d'actes modificatifs.

N°lot	Attributaire du marché	Montant HT réglé à la date de la liquidation	Montant HT du marché	Montant de la modification	Motif du changement du prix du marché	
2	CMV		94 563,94 €	+3 241.00	Habillage arc maçonné	
3	MENUISERIE GERO		75 931,70 €	+ 153.90	Nouvelle Tablette	
5	CHOLVY Thierry		42 181,83 €	-3 333.12	Suppression de ravoirage et siphons au sol	
6	PRO ARDECHE TP		39 097,74 €	+ 998.20	Dessouchage et purge d'un tronc	
7	ESTEVES FRERES		101 070,00 €	+4 815.12	Réalisation mousse projetée et reprise canalisation	
	TOTAL	22 485.96 €	499 739.23 €	+ 5875.10		
	TOTAL GENERAL HT	522 225.19 €	Nouveau montant du marché global 528 100.29 € Soit + 1.125%			

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- Accepte le montant des modifications proposées telles que présentées
- Autorise le Président à signer les actes modificatifs (avenants).

Pour extrait certifié conforme Fait à UCEL, le 4 mars 2021 Le Président, Max TOURVIEILHE

> Accusé de réception en préfecture 007-200073245-20210303-DEL03032021-26-DE Date de télétransmission : 08/03/2021 Date de réception préfecture : 08/03/2021